



Évaluation de la vulnérabilité face à la fraude alimentaire

N° d'exemplaire non contrôlé

Le 4 septembre 2018
Révision 1

Commission canadienne des grains
Bureau de vérification du processus et d'accréditation
Services à l'industrie
303, rue Main, pièce 800
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 3G8

Évaluation de la vulnérabilité face à la fraude alimentaire

Directive : Supprimez toute information qui ne décrit pas vos activités. Ajoutez toute vulnérabilité potentielle et ses stratégies d'atténuation connexes qui sont nécessaires pour décrire vos activités avec précision.

Stade de production	Vulnérabilité	Stratégies d'atténuation	Atténuation efficace
À la ferme	Falsifier du grain non génétiquement modifié (à identité préservée) avec du grain génétiquement modifié	• Acheter auprès de producteurs • Utilisation de semences certifiées • Contrôle des fournisseurs/surveillance du rendement des producteurs • Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS) – Préservation de l'identité (PI) et programme de traçabilité	Oui
	Falsifier du grain biologique avec des intrants non approuvés (phytoprotecteurs)	• Achat auprès de producteurs certifiés biologiques	Oui
	Falsifier du grain biologique avec du grain non biologique	• Achat auprès de producteurs certifiés biologiques	Oui
Réception	Acheter du grain génétiquement modifié comme étant non génétiquement modifié (à identité préservée)	• Acheter auprès de producteurs • Faire des tests à la réception • SCRS – PI et programme de traçabilité	Oui
	Acheter un produit non biologique comme étant biologique	• Achat auprès de producteurs certifiés biologiques	Oui
	Présenter l'année de récolte de manière inexacte	• Inspection du grain	Oui
	Présenter la variété de grain de manière inexacte	• Inspection du grain • Déclarations des producteurs	Oui
Manutention	Mélanger du grain traditionnel à du grain de spécialité de plus grande valeur (non génétiquement modifié ou biologique)	• Les manutentionnaires de grains sont certifiés biologiques • Un produit non génétiquement modifié est à identité préservée dans le cadre du SCRS • Traçabilité	Oui
	Mélanger une quantité excessive d'impuretés au grain afin d'en augmenter le poids	• Inspection préalable à l'expédition	Oui
Expédition	Présenter l'année de récolte de manière inexacte	• Traçabilité au moyen du HACCP de la CCG ou du SCRS	Oui

	Présenter du grain non biologique comme étant biologique	• Les manutentionnaires de grains sont certifiés biologiques	Oui
	Présenter du grain génétiquement modifié comme étant non génétiquement modifié	• SCRS – PI et programme de traçabilité	Oui
	Présenter l'origine du grain de manière inexacte	• Traçabilité au moyen du HACCP de la CCG ou du SCRS	Oui